

SOLIDARITY FOR AFRICAN WOMEN'S RIGHTS

A force for freedom



MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ POUR LES DROITS DES FEMMES AFRICAINES

Une force pour la liberté

AVRIL - JUIN 2010

EDITION FRANCAISE

CONSULTATION DES OSC SUR LA MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE

La 15^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine qui se tiendra du 19 au 27 Juillet à Kampala, en Ouganda va délibérer sur les questions de la santé maternelle et infantile en Afrique. Cela vient à la suite du lancement de la "campagne de l'UA sur l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMA)" sous le slogan "L'Afrique sait prendre soin: Aucune femme ne doit mourir en donnant la vie". Dans l'intérêt de développer davantage ce thème, FEMNET, au nom de SOAWR et en partenariat avec ABANTU pour le Développement, Akina Mama wa Afrika (AMwA), Alliance Afrique Ipas, l'IPPF Région d'Afrique, la Campagne du millénaire des Nations Unies, Save the Children Internationale et le Département des Affaires Sociales de l'UA avec le soutien logistique du Bureau de liaison de l'OXFAM et l'UA a organisé une consultation d'experts de la société civile sur le thème "Accélérer la réalisation des OMD en accélérant la réduction de la mortalité maternelle et infantile en Afrique". La consultation des OSC qui s'est tenue du 17 au 18 avril 2010 à Addis-Abéba a eu lieu conformément au plan stratégique de SOAWR (2010—2013), la 3^e priorité stratégique: Inciter l'action de l'Etat à promouvoir l'intégrité physique et la dignité des femmes (protection contre la violence et soutien aux droits à la santé sexuelle et reproductive). L'objectif était de discuter et de se mettre d'accord sur les messages et les questions clés à aborder lors de la réunion des experts de l'UA en vue d'influencer les actions clés qui guideront les politiques et les actions des Etats membres sur la santé maternelle, infantile et la santé des enfants ainsi que la Santé et les Droits sexuels et Reproductifs (SDSR) en conformité avec le Protocole sur les droits des femmes dans les cinq années à venir. Les OSC ont saisi l'occasion offerte par l'UA pour demander une mise en œuvre

effective du Protocole à la Charte Africaine sur les Droits des Peuples et de l'Homme, relatif aux Droits des Femmes en Afrique (2003) et le Plan d'Action (PA) de l'Union Africaine de Maputo en faveur de la Santé et des Droits Sexuels et Reproductifs visant à réduire la mortalité maternelle et à promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs en Afrique et également sensibiliser les citoyens africains sur les engagements de leurs gouvernements au niveau de l'UA pour qu'ils puissent demander des actions plus concrètes au niveau national. Les participants à la conférence ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'Action de Maputo, sur base des résultats des questionnaires de l'UA envoyés aux Etats membres en 2009-2010 et des études de cas partagées sur les leçons apprises et les meilleures pratiques. Les recommandations faites par les OSC aux états membres de l'UA incluent:

- Donner la priorité aux besoins des adolescents et des jeunes femmes en créant des politiques, programmes et lignes directrices visant à réduire l'impact des avortements à risque.
- Fournir une éducation sexuelle intégrale et des services de santé sexuelle et reproductive en faveur des adolescents;
- Favoriser l'accès à la contraception et aux services reproductifs et de santé sexuelle pour les hommes et les femmes y compris la planification familiale comme une priorité de développement, y compris des préservatifs féminins et masculins ainsi que la contraception d'urgence, avec la pleine participation des jeunes, basée sur des approches culturellement sensibles, la mobilisation communautaire et l'engagement des hommes.
- Elargir les motifs d'avortement légal en abrogeant les lois existantes contre l'avortement et l'accès devrait être mis en œuvre en vertu de critères autorisés par les lois existantes;
- Assurer la couverture généralisée

des services complets
d'avortement sans risque.

- Former les prestataires de santé de niveau intermédiaire, particulièrement les sages-femmes, les accoucheuses qualifiées et les infirmières en santé communautaire pouvant être déployés dans des zones mal desservies pour travailler avec les communautés pauvres sur les soins obstétricaux d'urgence et les soins néonataux, une nutrition adéquate, des soins post-natals pour les mères et les nouveau-nés;
- Mettre à niveau les ressources allouées à la santé pour réaliser l'engagement minimum de 15% approuvé par les dirigeants africains à Abuja avec 4% des 15% alloué aux interventions de santé maternelle et reproductive et pour aborder l'avortement à risque dans les budgets nationaux et du système sanitaire.
- Rendre les décès maternels et de nouveau-nés des questions à déclaration obligatoire ;
- Développer et renforcer le suivi, l'évaluation et les systèmes d'information sur la SSR et la santé infantile en mettant l'accent sur la collecte production, analyse et diffusion de données ventilées par sexe.

Suite à l'intensification du lobbying à la réunion des experts de l'UA au moyen du communiqué des OSC, plusieurs recommandations générées par la consultation des Experts de l'UA relatives au financement, au suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action de Maputo ont été intégrées dans le document final de l'UA qui a été présenté aux ministres de la santé en juin 2010 et fera l'objet de discussion lors du Sommet de l'UA en juillet 2010.

EVENEMENTS A VENIR

- * Sommet de l'Union Africaine du 19 au 27 Juillet 2010 à Kampala, Ouganda, sur le thème: "Le développement et la Santé maternelle et infantile en Afrique". Pour plus d'information, consultez www.africa-union.org
- * Conférence Régionale sur "le Rôle de la Commission africaine dans la promotion et la protection des droits des femmes", Bamako, Mali, 13-15 Juillet 2010
- * Séminaire de deux jours pour les partenaires des sociétés civiles organisées par PATA visant à examiner les implications des lignes directrices du Rapport du Protocole de l'UA adoptées et lancées par la Commission africaine lors de la 47^e session ordinaire en Gambie et la résolution de la CADHP sur la création d'un comité pour la protection des personnes vivant avec le VIH et les personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH, octobre 2010.
- * 13 Juillet, Journée internationale de la justice.
- * Lancement de la Décennie de la femme africaine 2010—2020; Octobre 2010 à Nairobi, Kenya
- * Conférence Internationale sur "L'Afrique et l'avenir de la justice pénale internationale" 14-16 Juillet 2010, à Jo-Burg, Afrique du Sud
- * Le 1^{er} décembre, journée mondiale du SIDA sous le thème: "Accès universel et les droits de

DANS CE NUMERO

CONSULTATION DES OSC SUR LA MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE	1
DANS LES MEDIA	2
WRAPA ET LES PARTENAIRES IACVAW CELEBRERONT LES EXPLOITS IMPORTANTS DANS LE PLAIDOYER POUR LE PROJET DE LOI RELATIVE A LA VBG AU NIGERIA	3
HAUSSER LA VOIX	3
MEMBER DE SOAWR CELEBRENT L'ENGAGEMENT DE L'OUGANDA A RATIFIER AVANT LE SOMMET DE L'UA	4
ETAT DE RATIFICATION ET MEMBRES DE SOAWR	5

BULLETIN DE LA COALITION POUR LA SOLIDARITE DES DROITS DES FEMMES AFRICAINES

LES MEMBRES DE LA COALITION SOAWR FONT UNE VISITE DE COURTOISIE A LA VICE PRÉSIDENTE DE LA GAMBIE

L'ACDHRS a facilité une visite de courtoisie du personnel d'Égalité Maintenant, représentant les membres de SOAWR, chez la Vice-présidente de la République de Gambie, Son Excellence Dr. Isatou Njie-Saidy, qui est également la secrétaire d'état aux affaires féminines. La délégation a discuté avec la Vice-présidente et d'autres responsables du gouvernement présents et l'intérêt du gouvernement à essayer le modèle du Cadre multisectoriel de l'UNIFEM pour mettre en œuvre ses obligations en vertu du protocole. Le cadre, qui est un outil permettant d'accélérer la mise en œuvre des dispositions du protocole, a été présenté aux Etats membres de l'UA qui ont assisté à la "réunion des parties prenantes sur la domestication du protocole" organisée l'an dernier à Kigali (Rwanda). La Gambie a été parmi les gouvernements participant et qui avait initialement manifesté de l'intérêt à utiliser le modèle. Le gouvernement, comme un moyen de domestiquer les dispositions du Protocole et de la CEDAW, a également adopté un projet de loi relative aux femmes et s'est félicitée de l'application du cadre. L'équipe a également



De gauche à droite: Caroline Muthoni (Egalité Maintenant); Hannah Forster (ACDHRS); Hon. Haddy Nyang Jagne, un membre de l'assemblée nationale Gambienne et président de l'association des femmes parlementaire de la CEDEAO (ECOFEPA); Anne Mitaru (Egalité Maintenant); et Adama Cooper (ACDHRS).

rencontré le représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Gambie) sur le même sujet et ont confirmé leur soutien à l'application du cadre pour la promotion des droits des femmes.

DANS LES MEDIA

Kenya - COVAW-K a vulgarisé le protocole à travers les medias en soulignant les questions clés du protocole sur le "chama" un programme sur les affaires des femmes qui est diffusé le dimanche sur la radio Citizen.

Liberia - WOLPNET a renforcé ses relations avec une station de radio qui atteint environ 65% du pays avec un large éventail d'auditeurs. A l'émission hebdomadaire de la radio "This Government Ting", qui est organisée par la MINUL, Mission des Nations Unies, on a référé au protocole à un instrument juridique qui pourra être utilisés pour exiger l'action positive afin d'assurer une représentation de 50% des femmes aux processus politiques.

Le Secrétariat des Organisations Non Gouvernementales des Femmes du Liberia (WONGOSOL) a établi une coalition des medias et l'augmentation du temps d'antenne pour la radio téléphonique aux discussions sur le protocole et les droits des femmes.

Nigeria - Le projet sur le Genre et l'Action Positive de WRAPA (GAA) a produit un docu-fiction en tris volets intitulé "Les femmes en politique au Nigeria", qui a été présenté lors d'une coalition pour le changement (C4C), un événement de partage des leçons apprises. Le docu-fiction est maintenant disponible pour diffusion.

Tanzanie - La commission Juridique et Centre pour les Droits de l'Homme (LHRC) a continué à se focaliser sur la diffusion de messages en utilisant un certain nombre de medias et de diffuser la suite de spot TV sur le protocole et un programme de télévision sur la violence verbale et psychologique contre les femmes avec des références faites aux dispositions du Protocole.

VULGARISATION DU PROTOCOLE A TRAVERS LES PIECES A LA RADIO AU KENYA

En Mai 2010, FEMNET a coordonné la diffusion de la pièce théâtrale "Crossroads" en anglais et en swahili, à l'issue de la formation des animateurs et producteurs de la radio, ainsi que huit radios communautaires des groupes d'écoute des différentes communautés rurales et urbaines du Kenya (Isiolo, Garissa, Wajir, Kwale, Malindi, Kisumu, Naivasha and Nairobi). La pièce "Crossroads" a six épisodes et fait partie de la vulgarisation du protocole sur les droits des femmes en Afrique. Chaque épisode met en lumière l'ensemble des questions clés des droits des femmes énoncés dans les dispositions du protocole, tels que le droit à la paix, à la religion et l'absence de la violence, la liberté du mariage, du divorce, de la participation politique, de l'éducation, de la santé reproductive et du VIH / SIDA. Pendant six samedis consécutifs, la pièce, diffusée à la radio nationale (Kenya Broadcasting Corporation-KBC) avec les experts discutant de FEMNET, les membres de SOAWR (Egalité Maintenant; COVAW; FIDA-Kenya) et d'autres partenaires au Kenya, répondent aux questions et commentaires des auditeurs. La pièce a fourni une plate-forme de discussion sur les dispositions du protocole et est destinée à renforcer la sensibilisation et le soutien du public pour le protocole, sa ratification et son application intégrale au Kenya. Grâce à cette initiative, FEMNET a formé 20 personnes, hommes et femmes, chef communautaires, présentateurs et producteurs de radio sur le protocole. L'émission a atteint 180 communautés participantes ciblées et des centaines des milliers d'auditeurs. KBC a exprimé sa volonté de donner du temps d'antenne gratuitement à FEMNET pour lui permettre de continuer avec les discussions et négociations qui sont en cours.

SISTER NAMIBIE SENSIBILISE SUR LE PROTOCOLE

En avril et juin 2010, Sister Namibia a organisé des ateliers au nord de la Namibie (en Ongwediva, où Sister Namibia a ouvert un bureau satellite) sur l'utilisation des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris le protocole de l'UA. L'Agent de sensibilisation, Justina Shivolo, a dirigé les ateliers dont l'objectif était de donner aux participants une meilleure compréhension de ce qu'est le Protocole de l'UA et de son rôle de sauvegarder les droits des femmes en Namibie. Les participants étaient désireux de s'impliquer dans la vulgarisation du protocole de l'UA et du protocole de la SADC au nord de la Namibie.

En outre, Madame Shivolo de Sister Namibia a organisé un atelier dans lequel elle a formé 20 femmes sur la manière d'utiliser le Protocole de l'UA pour défendre les droits des femmes tant dans

leur vie privée que dans leurs lieux de travail. Les femmes ont fait preuve de confiance en citant les protocoles de l'UA et de la SADC et en les utilisant quotidiennement dans la défense des droits.

L'organisation continue de mettre en exergue les questions des droits des femmes à travers la revue *Sister Namibia*. Les articles publiés dans *Sister Namibia* sont utilisés pour illustrer de bonnes possibilités de plaider à l'aide des protocoles de l'UA et de la SADC. Sister Namibia envisage d'effectuer des groupes de discussion avec les bénéficiaires de la revue du mois de juin-juillet dans un avenir proche.

RAISING HER VOICE

LES PARTENAIRES WRAPA ET LACVAW CÉLÈBRENT LES EXPLOITS EN MATIÈRE DE PLAIDOYER EN VBG POUR LE PROJET DE LOI AU NIGERIA

Women's Rights and Advancement and Protection Alternative (WRAPA) coordonne les activités de la coalition législative du plaidoyer sur la violence contre les femmes (LACVAW), un réseau d'environ 55 groupes de la société civile, des organisations religieuses, groupes internationaux de droit de l'homme et autres parties prenantes travaillant sur les questions des droits des femmes. Depuis sa création en 2002, l'activité clé de la coalition a été la production d'un projet de loi globale sur la violence contre les femmes, en réponse au problème croissant et souvent ignoré de la violence contre les femmes et les jeunes filles au Nigeria. LACVAW, sous les auspices du projet RHV à travaillé pour améliorer la coordination et la synergie afin de faciliter le passage rapide et la mise en œuvre du projet de loi. Le processus conduisant à l'adoption du projet de loi GBV a été un processus inclusif comme les

organisations sexospécifiques, les partenaires de développement, les institutions gouvernementales, ainsi que les médias ont conjugué leurs efforts. Les étapes clés réalisées à ce jour comprennent:

- La présentation du projet de loi à l'assemblée nationale
- La modification du projet de loi et sa nouvelle présentation tel que suggéré par l'assemblée nationale
- La campagne de sensibilisation stratégique pour vulgariser le projet de loi à travers l'engagement des médias et la sensibilisation de la circonscription.
- L'élaboration d'un recueil des cas de violence sexospécifique pour servir de ligne de base pour le plaidoyer.
- L'analyse scientifique qualitative et quantitative des données de la GBV qui sera publiée et diffusé largement .
- La conception d'une page Face Book pour promouvoir la sensibilisation et accroître le soutien pour le projet de loi GBV.
- L'approbation et acceptation de la campagne

Raising her Voice (RHV—Faire entendre sa voix) promeut les droits et la capacité des femmes pauvres à participer effectivement à la gouvernance à tous les niveaux à travers une voix et une influence accrues et une responsabilité institutionnelle plus efficace. Le programme utilise des stratégies telles que les médias, la communication, le réseautage, le lobbying et le plaidoyer en collaboration avec les institutions publiques et instances de prise de décision et l'autonomisation et le renforcement des capacités des OSC .

de violence sexospécifique par les partenaires de développement, (Action Aid, UNICEF, UNFPA, UNIFEM).

Le 30 Juin 2010 une autre étape a été réalisée comme projet de loi intitulé "Projet de loi 2010 sur la violence contre les personnes (interdiction)" a connu sa première lecture à la chambre des représentants. Bien que LACVAW célèbre cet événement, la coalition continue de faire appel à toutes les parties prenantes de donner plus de voix à la campagne en se livrant aux activités de lobbying et de plaidoyer visant à maintenir la pression sur le parlement pour assurer le passage du projet de loi dans la conjoncture présente de la loi.

POWA ET ACDHRS CONVOQUENT UNE TABLE RONDE SUR LE PROTOCOLE

Lors du forum des ONG précédant la 47e session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples tenue du 8-10 Mai 2010, à Banjul, en Gambie, PATA-Afrique du Sud et le Centre Africain pour la Recherche sur la Démocratie et les Droits de l'Homme (ACDHRS) ont Co-organisé une table ronde sur l'utilisation potentielle du Protocole de la charte Africaine relatif aux droits des femmes en Afrique dans la lutte contre l'impact de l'intersection de la violence contre les femmes, le VIH et le SIDA et la pauvreté des femmes en Afrique. La discussion a conduit à l'adoption (par le forum des ONG) d'une résolution faisant appel à la création d'un nouveau mécanisme - un Rapporteur spécial sur le droit à la santé, portant spécifiquement sur les intersections de la violence contre les femmes et le VIH / SIDA. En outre, dans la résolution, les participants ont exhorté les gouvernements africains à ratifier le Protocole et le Statut de la Cour Africaine de Justice de Droits de l'Homme, les ont encouragés à opérationnaliser la résolution 1325 des Nations Unies sur les femmes et la paix, et a adopté une lettre ouverte adressée au Président du Mali portant sur le code de la famille du Mali. Ladite lettre exprime la préoccupation de la non-adoption du nouveau Code, suite à la décision du 26 Aout 2009 de renvoyer la loi au parlement pour une deuxième lecture. Au moment de l'adoption de la résolution, la lecture n'a pas encore eu lieu.

LA PROMOTION DU CADRE MULTISECTORIEL PAR LES MEMBRES DE SOAWR AU LIBERIA

En Juin, le Directeur d'Egalité Maintenant, bureau de Nairobi a fait équipe avec les participants au projet RHV au Liberia (WOLPNET et WONGOSOL) afin d'explorer l'intérêt qu'a le gouvernement en essayant le model du cadre multisectoriel. Malheureusement, c'était une période chargée pour le ministère des affaires féminines et du développement, Hon. Patricia Kamara, qui était Chef de la délégation libérienne à la réunion de Kigali se trouvait dans un des comtés dans le cadre d'un exercice de sensibilisation. Le ministre n'était pas disponible non plus. Néanmoins, l'équipe a pu rencontrer d'autres responsables allant du vice ministre de l'intérieur, le chef principal du conseil traditionnel, le caucus des femmes législatrices, plusieurs organisations de la société civile, y compris l'association des femmes avocats du Liberia et la directrice nationale de l'UNIFEM et ont partagé le concept du cadre multisectoriel avec tous; et tout le

monde semblait intéressé. La Directrice nationale de l'UNIFEM a promis de faire le suivi pour obtenir l'avis du ministre des affaires féminines sur l'application du modèle. Il existe déjà une structure interministérielle et l'intégration du modèle dans la coordination et dans la mise en œuvre du Protocole pourrait se réaliser.



Faiza Mohamed (Egalité Maintenant)(à droite) rencontre la première sénatrice et présidente du Caucus des femmes législatrices du Liberia, Clarice Jah.

BULLETIN DE LA COALITION POUR LA SOLIDARITE DES DROITS DES FEMMES AFRICAINES

WLSA PLANIFIE DE GARANTIR L'ACTION DU GOUVERNEMENT LORS DE LA DÉCENNIE DES FEMMES

Women and Law in Southern Africa (WLSA) entend influencer les gouvernements à travers la décennie des femmes africaine (2010 à 2020) à domestiquer et mettre en œuvre le Protocole. A cet égard, WLSA a pu effectuer des réunions consultatives avec les ministres concernés, les organisations parlementaires et de société civile l'année dernière. WLSA envisage de réaliser ce qui suit au cours de la décennie:

1. Domestiquer avec urgence les dispositions du Protocole et d'autres instruments qui protègent les droits des femmes qui n'ont pas encore été domestiqués.
2. Renforcer les capacités du ministère des finances dans la budgétisation des activités relatives aux différences de sexe pour s'assurer que les priorités des droits des femmes tel qu'énoncées dans le protocole et la Déclaration Solennelle soient entièrement financées.
3. Elaborer et inclure des indicateurs sensibles au genre et les données ventilées par sexe sur les droits des femmes dans les

statistiques nationales, les plans nationaux de développement et les budgets nationaux

4. Renforcer les capacités des mécanismes/ministères/points focaux de genre dans l'utilisation de l'approche multisectorielle dans la mise en œuvre des engagements des droits des femmes en vue de coordonner la mise en œuvre et le suivi par tous les secteurs du gouvernement.
5. Renforcer les capacités de coordonner les analyses d'intégration et les rapports périodiques sur la domestication ainsi que la mise en œuvre du Protocole tel que prévu par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) ainsi que la Déclaration Solennelle.
6. Mettre en place des mécanismes de contrôle efficaces pour évaluer la mise en œuvre du Protocole et de la Déclaration solennelle y compris l'adoption des meilleures pratiques dans la mise en œuvre des droits des femmes, tels que l'établissement des contrats de performance pour toutes les parties prenantes dans l'approche multisectorielle.

LES MEMBRES DE SOAWR CÉLÈBRENT L'ENGAGEMENT DE L'OUGANDA DE RATIFIER AVANT LE SOMMET DE L'UA

Au mois de mai, Egalité Maintenant a facilité et coordonné une visite des membres de la Coalition SOAWR (Egalité Maintenant, FEMNET, Oxfam GB, WOLPNET et WRAPA) pour soutenir les efforts déployés par AMwA et d'autres membres de la Coalition Ougandaise des droits des femmes afin d'obtenir la ratification du gouvernement ougandais avant qu'ils ne reçoivent le Sommet de l'Union Africaine en juillet 2010. Au cours de la visite de trois jours à Kampala, les membres de SOAWR avaient tenu des réunions consultatives avec les membres de la coalition ougandaise dans le but de développer des stratégies visant à influencer le gouvernement à accélérer sa ratification et avaient participé à une réunion Co-organisée par la coalition et le bureau national de MAEP, qui a facilité le dialogue avec les hauts fonctionnaires de trois ministères clés (justice, affaires féminines et affaires étrangères). Cette approche de plaidoyer local et régional à deux volets a poussé le gouvernement à déclarer son engagement de principe, à déposer son instrument de ratification avant le Sommet de l'UA. Le dernier jour de la visite, les membres de SOAWR ont également participé à une conférence de presse organisée par AMWA et ont contribué à l'échange d'information en mettant l'accent sur le rôle important des médias dans la promotion de la sensibilisation sur les droits fondamentaux des femmes.



Ci-dessus: Les membres de SOAWR avec le Président du bureau national de MAEP et les représentants du gouvernement à l'issue de la conclusion des consultations sur la ratification du protocole par l'Ouganda (Mai 2010).

Ci-dessous: Gauche - De gauche à droite: Faiza Mohamed (Egalité Maintenant); Jane Mpagi, Directrice de Genre dans le Ministère de Genre, travail et Développement Social, et Una Thompson (WOLPNET). A Droite - Solome Nakaweesi-Kimbugwe (AMwA) Lors d'une conférence de presse sur la Campagne de SOAWR en Ouganda.



SOLIDARITY FOR AFRICAN WOMEN'S RIGHTS

A force for freedom



MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ POUR LES DROITS DES FEMMES AFRICAINES

Une force pour la liberté

Secrétariat SOAWR
c/o Egalité Maintenant
Boite Postale 2018-00200
Nairobi, Kenya

Tél: +254-20-2719832
Fax: +254-20-2719868

E-mail: info@soawr.org; www.soawr.org

Etat du Protocole	En Juin 2009	En Juin 2010
Signatures Totales	45	46
Ratifications Totales	27	27

Les Etats - Parties au Protocole

Angola, Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Comores, Djibouti, République Démocratique du Congo, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Lesotho, Liberia, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe

LES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE L' UWONET APPRÉCIENT LE DOCUMENTAIRE D'AMWA

Le Réseau des Femmes Ougandaises (UWONET) a dirigé les ateliers de sensibilisation dans les deux districts de Kitgum et de Pader entre le 19 et le 21 mai 2010. Ces ateliers ciblaient les élus locaux, les agents de développement communautaire et autres dirigeants communautaires. Les animateurs de l'atelier ont projeté un documentaire préparé par Akina Mama wa Africa (AMWA) pour les participants, pour appuyer les discussions précédentes sur le Protocole. Le documentaire a pour but de sensibiliser sur l'importance du Protocole dans la vie quotidienne des femmes et la nécessité de la ratification du Protocole.

Les participants ont informé les organisateurs qu'ils avaient apprécié les informations qu'ils avaient reçues à la fois dans la présentation et dans le documentaire. Ils ont indiqué que cela allait former la base de leur travail de sensibilisation des autres. L'un des obstacles auquel elles s'étaient confrontées antérieurement était le manque d'information adéquate pour articuler leurs arguments relatifs à la marginalisation des femmes et les efforts de plaidoyer en faveur de l'égalité d'opportunités.

Le Mouvement de Solidarité pour les Droits des Femmes Africaines (SOAWR) est une coalition de 36 organisations de la société civile à travers le continent œuvrant pour s'assurer que le *Protocole de la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique* reste à l'ordre du jour des décideurs politiques et pour exhorter tous les dirigeants Africains à sauvegarder les Droits des Femmes par la ratification et la mise en œuvre du *Protocole*.

Les membres de la Coalition

African Center for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS), African Women's Development and Communication Network (FEMNET), African Women's Development Fund (AWDF), Akina Mama wa Afrika (AMWA), Alliance for Africa, Association des Juristes Maliennes (AJM), BAOBAB for Women's Human Rights Le Collectif des Associations et ONGs Féminines de Burundi (CAFOB), Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la Santé des Femmes et des Enfants (CPTAFE), Centre for Justice Studies and Innovation (CJSI), Coalition on Violence Against Women (COVAW), Eastern Africa Sub-regional Support Initiative (EASSI), Egalité Maintenant, Fahamu Networks for Social Justice, Federation of Women Lawyers (FIDA) Kenya, Forum Mulher, Girl Child Network, Human Rights Law Service (HURILAWS), Legal and Human Rights Centre (LHRC), NGO Gender Coordination Network, Oxfam GB, People Opposing Women's Abuse (POWA), Sister Namibia, Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa (SIHA), The Inter-African Committee on Harmful Traditional Practices (IAC), The Inter-African Network for Women, Media, Gender Equity and Development (FAMEDEV), Tomorrow's Child Initiative, Uganda Women's Network (UWONET), Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD), University of Pretoria Centre for Human Rights, Voix de Femmes, Women and Law in Southern Africa (WLSA), Women Direct, Women in Law and Development in Africa (WILDAF), Women of Liberia Peace Network (WOLPNET), Women's Rights Advancement and Protection Alternative (WRAPA)

SOAWR MILITE POUR LA RATIFICATION AU KENYA

COVAW, en collaboration avec Egalité Maintenant, FIDA-K, FEMNET et Oxfam GB a intensifié ses efforts pour garantir la ratification par le Kenya suite à un article écrit par le ministre de justice dans les journaux locaux affirmant que le Kenya ne ratifierait pas le Protocole. Les membres de la coalition travaillent en étroite collaboration avec le ministre des affaires féminines qui a démontré son engagement à finaliser la ratification avant qu'ils abritent le lancement continental de la Décennie des femmes Africaines (2010-2020) en octobre 2010.

LHRC CONVOQUE UNE CONSULTATION DES OSC SUR LES LÉGISLATIONS DISCRIMINATOIRES EN TANZANIE

Hon. Mathias Meinrad Chikawe, Ministre de la Justice et des affaires Constitutionnelles, a déclaré, lors de son discours sur le budget, que le gouvernement s'engage à modifier toutes les lois qui sont oppressives aux femmes au cours de l'exercice financier 2010 - 2011. Le ministère a alloué des fonds pour faciliter le processus. Par la suite, la Commission juridique et le Centre des Droits de l'Homme de la Tanzanie a organisé une conférence pour les 10 organisations principales des droits des femmes au niveau national afin de discuter de la situation des droits des femmes en Tanzanie, particulièrement, une analyse des dispositions légales qui sont défavorables aux droits des femmes a été abordée. Les participants ont sélectionné un groupe de travail pour analyser toutes les lois nationales. Ensuite, le groupe de travail a identifié 14 lois aux fins d'analyser leurs dispositions nécessitant des amendements. Ils

comprennent les lois sur le mariage, l'emploi, la citoyenneté, le financement hypothécaire, l'éducation et la prévention du VIH / SIDA.

FORMATION DE LHRC POUR LES POLICIERS

Dans l'effort d'améliorer la mise en œuvre de la législation nationale visant à se conformer aux dispositions du Protocole, LHRC a réalisé une formation de formateurs de deux jours pour 53 policiers (33 Femmes et 20 Hommes) de la région de Mara. Les participants ont reçu la formation leur permettant de diffuser des informations relatives au Protocole à leurs collègues dans leurs postes de travail respectifs. Les participants se sont engagés à partager leurs connaissances avec leurs collègues.